

CHAPITRE 1

Introduction

1. INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'étude d'impact sur l'environnement du projet de cogénération de l'usine de pâte de Thurso. L'usine appartient à Fortress Cellulose spécialisée Inc (ci-après Fortress).

La réalisation de l'étude d'impact du projet de cogénération de Thurso a été confiée à la division Environnement de SNC-Lavalin Inc.

1.1 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMPACTS ET D'AUTORISATION

Ce projet est soumis à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) qui stipule que tout projet prévu par règlement doit faire l'objet d'une étude d'impact conformément à la Directive émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Plus précisément, ce projet rencontre les critères d'admissibilité énoncés à l'alinéa « 1 » de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2, r. 9) qui se lit comme suit :

«la construction et l'exploitation subséquente de toute autre centrale destinée à produire de l'énergie électrique, d'une puissance supérieure à 10 MW».

Ce projet devra donc faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le Gouvernement en vertu de l'article 31.5 de la Loi. La Directive du MDDEP (2010) est jointe à l'annexe A.

Vu que Fortress a déposé une demande de financement à Infrastructure Canada en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte, le processus fédéral d'évaluation environnementale sera déclenché si le projet est admissible à ce financement.

1.2 PRINCIPAUX OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Le projet, qui consiste à construire un bâtiment abritant une nouvelle chaudière à biomasse et un bâtiment pour le groupe turboalternateur, vise à :

- Remplacer une chaudière d'appoint alimentée au mazout et une chaudière à biomasse existantes par une nouvelle chaudière à la biomasse. La vapeur produite par cette nouvelle chaudière et par les autres chaudières de l'usine sera dirigée vers un nouveau groupe turbogénérateur à multiples stages d'extraction permettant de rencontrer les besoins de l'usine en vapeur et par le fait même, produire de l'électricité pouvant être vendue à Hydro-Québec Distribution;
- Poursuivre l'amélioration continue des performances environnementales des installations actuelles de l'usine.

La Figure 1.1 montre la localisation du projet.

1.3 STRUCTURE GÉNÉRALE DU RAPPORT

Des méthodes reconnues permettant d'identifier et d'évaluer, au meilleur des connaissances actuelles, les impacts du projet sur l'environnement ont été utilisées pour préparer cette étude. La description du projet est basée sur les études techniques actuellement réalisées lors de l'ingénierie conceptuelle effectuée par le promoteur et les informations transmises par les manufacturiers. Les informations présentées dans cette étude reflètent donc le degré d'avancement des travaux d'ingénierie réalisés au moment du dépôt de l'étude.

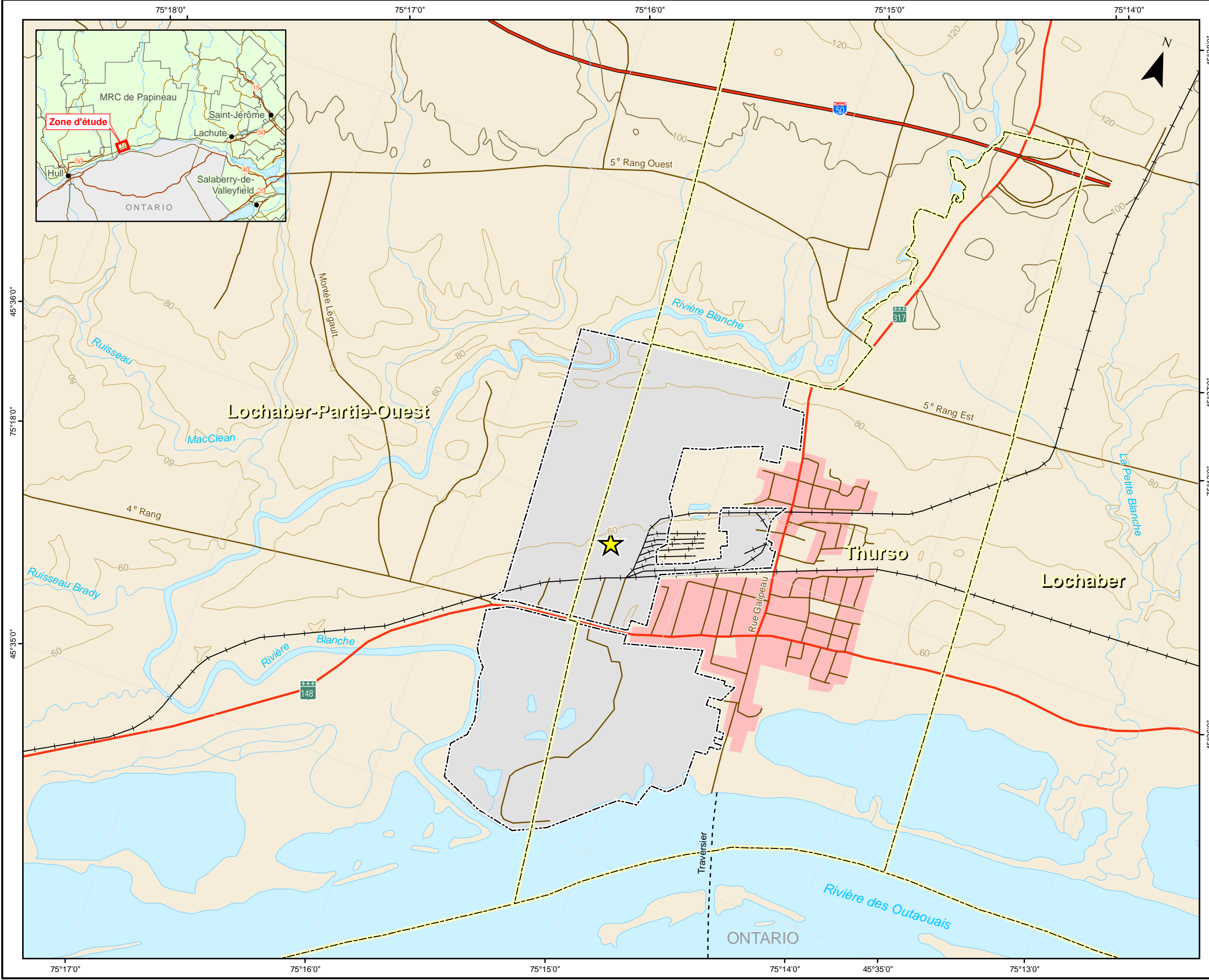
Il est possible que des modifications soient apportées au projet pendant la phase d'ingénierie qui sera effectuée suite à l'autorisation du projet. Fortress Cellulose spécialisée Inc. s'assurera, le cas échéant, que ces modifications n'entraînent pas d'effet additionnel sur l'environnement. Les autorités seront avisées de tout changement significatif (rencontres, demandes de certificats d'autorisation, etc.), et des autorisations spécifiques pourront être requises en fonction des exigences de la réglementation en vigueur. Toutefois, les paramètres utilisés pour évaluer les effets environnementaux du projet sont établis sur la base des scénarios les plus défavorables. Il est par conséquent probable que les modifications à la conception qui seront apportées par la suite seront de nature à réduire les impacts environnementaux du projet.

Dans la mesure du possible, la présentation de l'étude respecte l'ordre des éléments de la directive du MDDEP visant le projet. L'étude d'impact du projet de cogénération de Thurso compte sept chapitres outre cette introduction. Le contenu de ces chapitres s'établit ainsi :

- le second chapitre met en contexte le projet de cogénération à Thurso, incluant le résultat des activités de consultation réalisées jusqu'à maintenant;
- le troisième chapitre présente la description du milieu récepteur dans lequel s'insère le projet;
- le quatrième chapitre décrit en détail le projet proposé ainsi que les sources d'impact environnemental;
- la méthode d'évaluation des impacts environnementaux est présentée au chapitre cinq;
- l'identification, l'évaluation des impacts environnementaux et la description des mesures d'atténuation font l'objet du chapitre six;
- le chapitre sept présente une évaluation des risques d'accidents technologiques;
- le chapitre huit propose le plan de gestion environnementale pour assurer l'insertion optimale du projet dans le milieu.

Afin d'alléger le plus possible le corps du texte de l'étude d'impact, plusieurs annexes accompagnent le document principal. Elles présentent les informations complémentaires qui peuvent être utiles à une meilleure compréhension de certains aspects du document principal. Mentionnons que les informations présentées sous forme de cartes ou de figures sont regroupées à la fin de chacun des chapitres.

Figure 1.1



Composante du projet

- Site de la cogénération
- Limite de propriété de l'usine

Limite territoriale

- Limite municipale

Source:
 1- BNDT 1 : 50 000, Ressources Naturelles du Canada, 2008
 2 - BDGA 1 : 5 000 000, Ressources Naturelles du Canada
 Projection cartographique: UTM Nad83, Zone 18

Titre				
Emplacement du projet et zone d'étude				
Projet				
Cogénération Thurso				
Directeur de projet (client)		Directeur de projet (consultant)		
Christian Ledoux		Robert Auger		
Client		Consultant		
Échelle		No. projet	Fichier	
 1 : 22 000		606620	fig1_1zone_etude.mxd	
0	2010/04/27	Préliminaire	L.Bathalon	R. Auger
N.	aaaa/mm/jj	Description	Dessiné	Vérifié